



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatrième session

Genève, 11-22 septembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

Résumé

Le commerce international affiche depuis plusieurs années une faiblesse inhabituelle, mais les perspectives pour 2017 et 2018 sont plus encourageantes. Cependant, il existe de nombreux risques de ralentissement, et la performance réelle du commerce international en 2017 et au-delà dépendront fortement des facteurs qui influent sur l'environnement économique mondial. En particulier, les risques induits par l'incertitude politique grandissante et par le recours possible à des politiques de repli comptent parmi les principales préoccupations auxquelles la communauté internationale doit répondre pour relancer le commerce mondial.

Les pays devraient stimuler le commerce international et faire en sorte qu'il contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut élaborer des politiques commerciales qui permettent au commerce non seulement de stimuler la croissance économique, mais également de faire en sorte qu'elle soit équitable et durable. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de ces politiques, les stratégies de renforcement du commerce doivent répondre clairement aux préoccupations socioéconomiques et environnementales et aux problèmes de développement que sont notamment la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, les questions de genre et la préservation de l'environnement.

Le développement durable, en particulier les objectifs de développement durable, devrait être au cœur des stratégies commerciales. Le commerce ne pouvant à lui seul résoudre tous les problèmes de développement, il doit être étroitement coordonné avec les politiques et les initiatives internationales des autres organisations internationales et organismes des Nations Unies.



Introduction

1. Le commerce international affiche depuis plusieurs années une faiblesse inhabituelle. Le ralentissement enregistré en 2012-2014 et la forte baisse de 2015 ont touché tous les types de biens, dont certains plus que d'autres. Pourtant, les chiffres récents ne témoignent pas tous d'une contraction du commerce international ; la croissance globale du volume du commerce international est restée positive en 2015, mais n'a été que de 1,5 %. En ce qui concerne la croissance des exportations, le processus de rattrapage engagé par les pays en développement dans les années 1990 s'est quasiment arrêté en 2012, pour ce qui est tant des biens que des services. Depuis, le commerce suit la même évolution dans les pays en développement et dans les pays développés. Dans les pays en développement, il a ralenti dans toutes les régions, y compris dans les pays d'Asie et les pays d'Afrique subsaharienne. Depuis 2012, la croissance du commerce Sud-Sud s'est considérablement tassée : pratiquement nulle en 2014, elle a chuté d'environ 10 % en 2015. La faiblesse du commerce international a également d'importantes répercussions sur l'intégration des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. La part des pays les moins avancés (PMA) dans les exportations mondiales de marchandises qui avait augmenté rapidement avant 2008 a plafonné aux alentours de 1,2 % dans les années qui ont suivi.

2. Le ralentissement persistant du commerce fait suite à une longue période marquée par des échanges commerciaux internationaux intensifs et une forte croissance économique qui s'est achevée avec la crise mondiale de 2008-2009. Le commerce international a encore reculé en 2014 et en 2015, en particulier dans les pays en développement. Selon les données préliminaires pour 2016, le volume des échanges a légèrement progressé, mais reste inférieur aux tendances historiques. Les perspectives pour 2017 et 2018 sont plus encourageantes. Des risques de baisse demeurent cependant, et les résultats du commerce international en 2017 et les années suivantes dépendront dans une large mesure de l'environnement économique mondial et des perturbations qui pourraient survenir.

3. Dans le premier chapitre, la CNUCED présente des données récentes et examine les facteurs à l'origine de l'évolution actuelle du commerce international, ainsi que leurs répercussions sur les pays en développement. Dans le deuxième chapitre, elle montre que l'évolution actuelle de la structure du commerce international s'explique par divers facteurs. Si certains de ces facteurs, de nature cyclique, n'auront sans doute qu'un impact temporaire, d'autres peuvent fort bien s'inscrire dans la durée et entraîner des changements structurels. La CNUCED explique en outre qu'il faut distinguer les facteurs liés aux politiques commerciales et les facteurs qui n'y sont pas liés et souligne que si les politiques commerciales ont de l'importance, elles ne peuvent expliquer que partiellement la variation des flux commerciaux internationaux. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des mesures que les pays peuvent prendre pour mettre en œuvre des stratégies de développement économique et social et les améliorer en engageant des processus de libéralisation du commerce et d'intégration. Il s'achève sur des recommandations concernant les mesures à prendre pour améliorer la contribution du commerce à la réalisation des objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux, notamment à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

I. Évolution de la structure du commerce international

A. Valeur des échanges

4. Après près de vingt années de croissance stable, le commerce international affiche depuis peu une faiblesse inhabituelle (fig. 1)¹. Ce ralentissement fait suite à une longue période de forte croissance qui s'est achevée de manière soudaine en raison de la crise

¹ Pour une analyse détaillée, voir UNCTAD, 2017a, *Key Statistics and Trends in International Trade 2016 – A Bad Year for World Trade?* (Publication des Nations Unies, Genève).

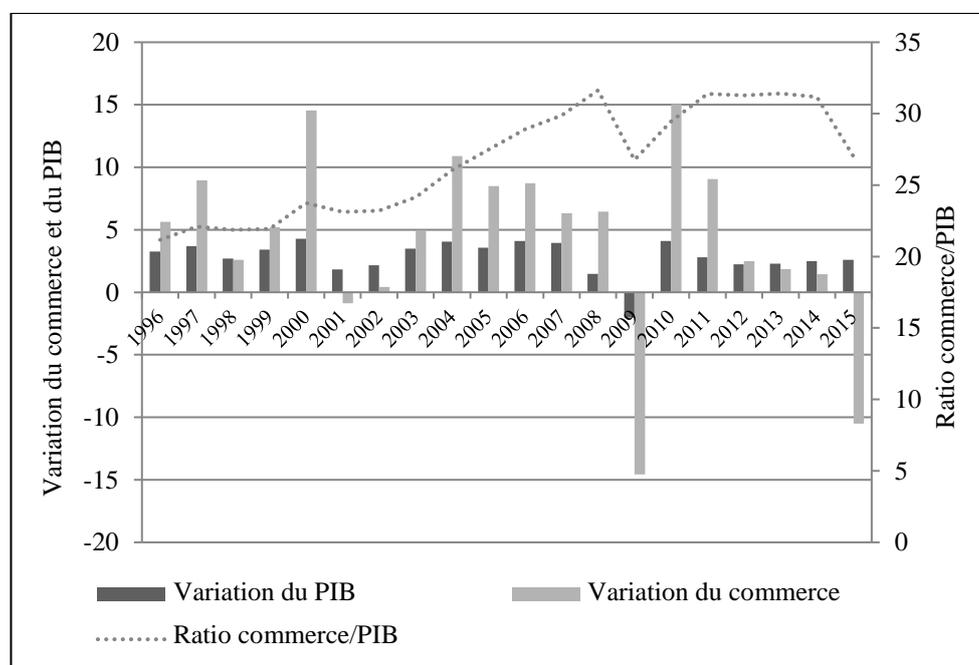
mondiale de 2008-2009. Sous l'effet de politiques favorables, d'innovations technologiques et de modèles économiques réduisant le coût des transactions internationales, la valeur du commerce international de biens et services a augmenté de plus de 15 000 milliards de dollars de 1990 à 2008, passant d'environ 4 000 milliards de dollars en 1990 à environ 20 000 milliards de dollars en 2008. Cette augmentation résulte de la réduction du coût des transactions internationales due aux progrès technologiques et aux politiques de libéralisation, ainsi que de la croissance économique soutenue, en particulier dans les pays émergents.

5. Toutefois, après la Grande Récession de 2008-2009, le commerce international a connu une croissance atone, qui a ralenti en 2015. Cette évolution suggère un changement dans les dynamiques qui sous-tendent le processus d'intégration internationale. Le ratio valeur du commerce mondial/produit intérieur brut (PIB) mondial – indicateur supplétif de l'interdépendance économique globale – a stagné aux alentours de 30 % entre 2011 et 2014 (niveau atteint pour la première fois en 2007) avant de perdre 4 points de pourcentage en 2015.

Figure 1

Commerce et produit intérieur brut, 1996-2015

(En pourcentage)



Source : UNCTAD, 2017a.

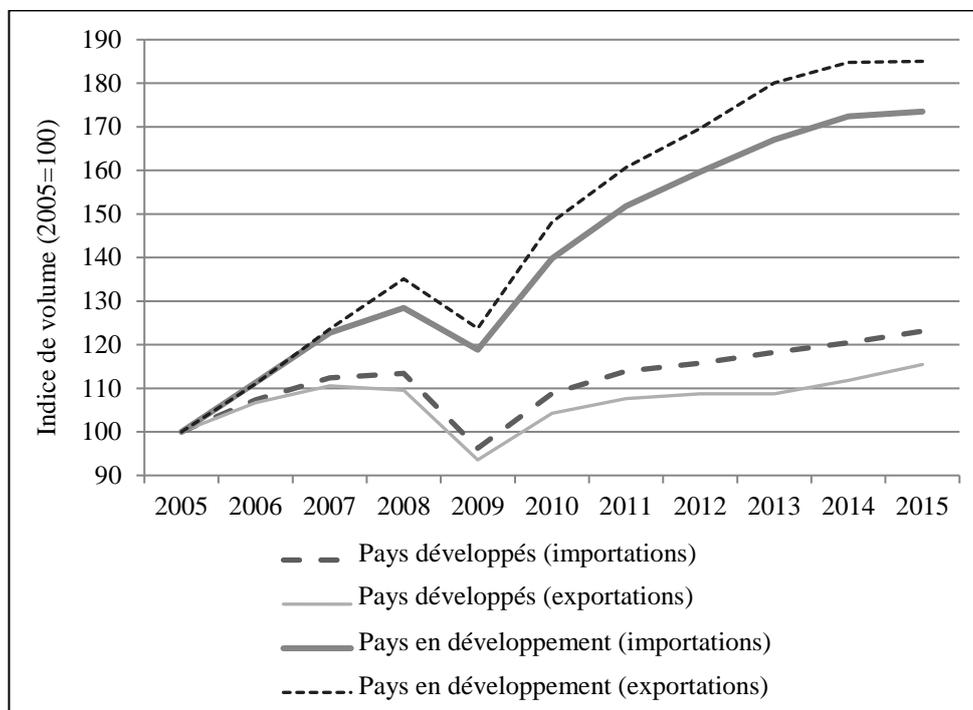
6. L'évolution récente du commerce contraste non seulement avec les tendances précédentes mais aussi avec la croissance économique globale. Si la croissance économique mondiale a continué d'augmenter en 2015, le commerce mondial (mesuré par les exportations de biens et services) s'est contracté d'environ 10 % (fig. 1).

B. Volume des échanges commerciaux

7. Cela étant, les chiffres récents ne témoignent pas tous d'une contraction du commerce international ; la croissance globale du volume du commerce international est restée positive en 2015, mais n'a été que de 1,5 %. Ainsi, une partie au moins de la baisse de la valeur du commerce international correspond à une baisse de sa valeur nominale plutôt qu'à sa valeur réelle, due aux variations de prix et/ou de taux de change. Bien que la croissance du volume des échanges commerciaux concorde avec les tendances économiques globales, elle est bien inférieure aux tendances historiques (fig. 2). Pour les pays en développement en particulier, si le volume des échanges a augmenté de plus de 10 % par an au cours des dix dernières années, en 2015 sa croissance a été proche de zéro et

a aussi été inférieure à la croissance économique mondiale, ce qui ne s'est produit que rarement au cours des dernières décennies, et seulement en temps de ralentissement économique.

Figure 2

Croissance du commerce, 2005-2015

Source : UNCTAD, 2017a.

C. Projections les plus récentes

8. Les statistiques publiques définitives pour 2016 ne sont pas encore disponibles, mais les données préliminaires et trimestrielles montrent que le volume du commerce a légèrement augmenté, bien qu'il reste inférieur aux tendances historiques (environ 1,5 %, commerce des services compris). Toutefois, la valeur du commerce mondial pourrait continuer de baisser, étant donné que les prix de nombreux produits de base ont encore diminué en 2016. Les perspectives pour 2017 et 2018 sont plus encourageantes. Différents organismes de prévision, dont des organisations internationales, s'accordent pour dire que le volume du commerce international devrait afficher une croissance plus soutenue d'environ 3 % en 2017 et d'environ 4 % en 2018. Sa valeur devrait également augmenter, sous l'effet de la reprise des cours des produits de base.

9. Cependant, il existe de nombreux risques de ralentissement, et la performance réelle du commerce international en 2017 et au-delà dépendra dans une large mesure des facteurs susceptibles de perturber l'environnement économique mondial. En particulier, les risques induits par l'incertitude politique grandissante et par le recours possible à des politiques de repli comptent parmi les principaux motifs d'inquiétude en ce qui concerne la reprise du commerce international. Si les pays étaient nombreux à adopter ce genre de politique, il pourrait y avoir des contentieux commerciaux et la croissance économique finirait par en être compromise.

D. Types de biens

10. Avant la Grande Récession, plusieurs facteurs ont contribué à la croissance des échanges internationaux, dont la forte progression du commerce des services (environ 15 % par an) et la hausse des prix des produits de base après 2003, qui a fait augmenter la valeur du commerce des biens primaires (+ 20 % par an environ). Le développement du commerce

des biens intermédiaires et des biens d'équipement (comme le matériel et l'outillage) a également eu part à la croissance globale des échanges, bien que dans une moindre mesure (+ 12 % par an environ), tandis que la valeur du commerce des biens de consommation a progressé chaque année d'environ 10 %. Après 2008, le commerce international a commencé à perdre de la vitesse et a carrément reculé en 2015. Le ralentissement enregistré en 2012-2014 et le recul de 2015 ont touché tous les types de biens, dont certains plus que d'autres (tableau 1). L'affaiblissement de la demande et la diminution des prix des produits de base ont fait chuter de plus de 30 % la valeur du commerce des biens primaires. La demande s'est également contractée pour d'autres types de biens, mais moins que pour les biens primaires ; elle a reculé de 4 % pour les biens de consommation et les biens d'équipement et de près de 10 % pour les biens intermédiaires. En 2015, la valeur du commerce des services a pour sa part perdu environ 8 %.

Tableau 1

Résultats commerciaux annuels, services et biens

(En pourcentage)

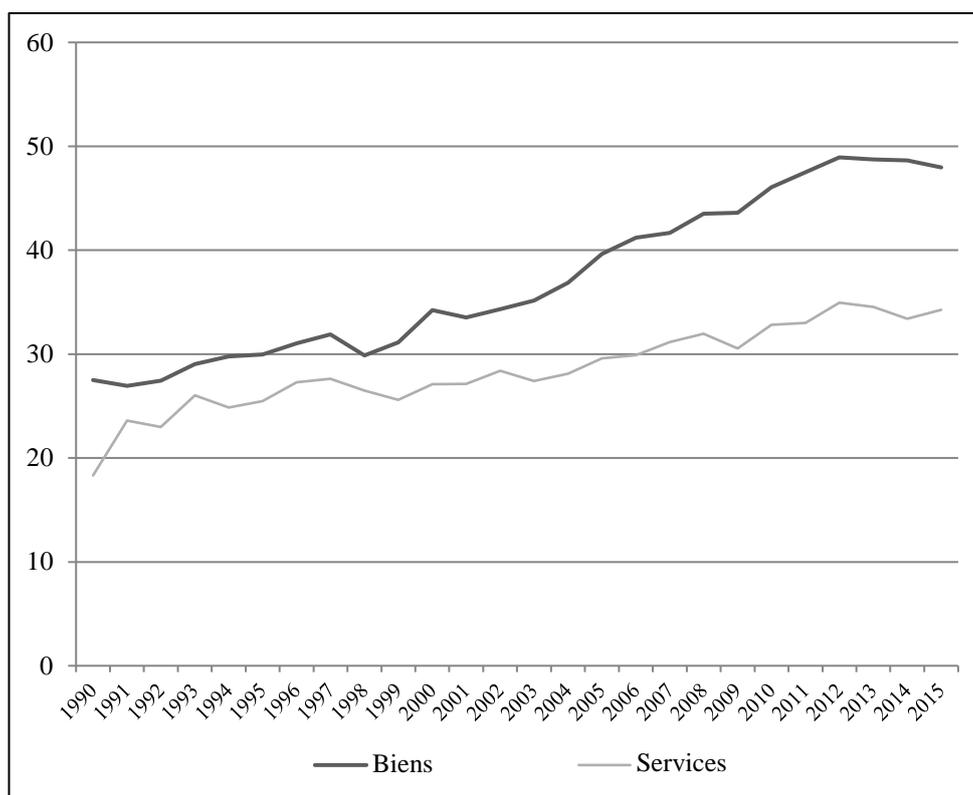
	2003-2008	2009-2011	2012-2014	2015
Biens de consommation	9,8	3,5	2,8	-3,7
Biens intermédiaires	12,7	3,5	1,3	-9,4
Produits primaires	20,7	5,5	0,7	-32,7
Biens d'équipement	12,2	2,9	1,6	-3,9
Services	15,7	3,8	4,0	-8,1

Source : Calculs de la CNUCED, d'après les bases de données UNCTADstat et COMTRADE.

E. Pays en développement

11. Les bons résultats du commerce international dans les années 1990 et 2000 sont dus à l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, après les terribles années 1980, appelées la « décennie perdue ». De 1990 à 2008, les exportations des pays en développement ont enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 11 %, contre environ 7 % dans les pays développés. Les pays en développement ont donc joué un rôle plus actif dans le commerce mondial pendant la majeure partie des années 1990 et 2000 (fig. 3). Leur part dans le commerce des biens s'est accrue, passant de moins de 30 % en 1990 à près de 50 % en 2015. En ce qui concerne les services, les pays en développement représentent aujourd'hui environ un tiers du commerce mondial, contre moins de 20 % en 1990. Toutefois, en ce qui concerne les exportations, le processus de rattrapage des pays en développement est au quasi point mort depuis 2012, tant pour les biens que pour les services, et le commerce suit la même évolution dans les pays en développement et dans les pays développés.

Figure 3
Participation des pays en développement au commerce international
 (En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les bases de données UNCTADstat.

F. Différences régionales

12. Bien que les échanges commerciaux n'aient pas évolué de la même manière dans tous les pays en développement, les taux de croissance nominaux ont en moyenne été nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise (tableau 2). Dans les pays en développement, le ralentissement du commerce a frappé toutes les régions, y compris les pays d'Asie et les pays d'Afrique subsaharienne. Depuis la Grande Récession, le taux de croissance des exportations est quasiment nul dans la plupart des pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne. Il est relativement plus élevé dans les pays développés et les pays d'Asie de l'Est, d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, mais il reste bien inférieur à son niveau d'avant la crise (tableau 2). Après le ralentissement consécutif à la récession, la progression du commerce est devenue négative en 2015, sous l'effet de l'effondrement de la valeur des exportations dans toutes les régions. En moyenne, ce sont les pays exportateurs de produits de base dont le commerce a le plus reculé et ceux dont les exportations étaient plus diversifiées qui ont été moins pénalisés. Par exemple, les exportations ont diminué d'environ 3,5 % dans les pays d'Asie de l'Est et ont chuté d'environ 11 % dans les pays développés.

Tableau 2
Résultats annuels à l'exportation par région
 (En pourcentage)

	2003-2008	2009-2011	2012-2014	2015
Pays développés	11,2	0,7	0,7	-10,9
Asie de l'Est	15,4	4,2	3,1	-3,5
Amérique latine	14,7	-0,3	1,0	-14,6
Asie du Sud	20,4	1,1	0,5	-17,2
Afrique subsaharienne	17,9	-1,5	0,1	-28,4
Pays en transition	21,1	-1,9	-0,5	-31,1
Asie occidentale/Afrique du Nord	18,9	3,0	2,8	-21,7

Source : Calculs de la CNUCED, d'après les bases de données UNCTADstat et COMTRADE.

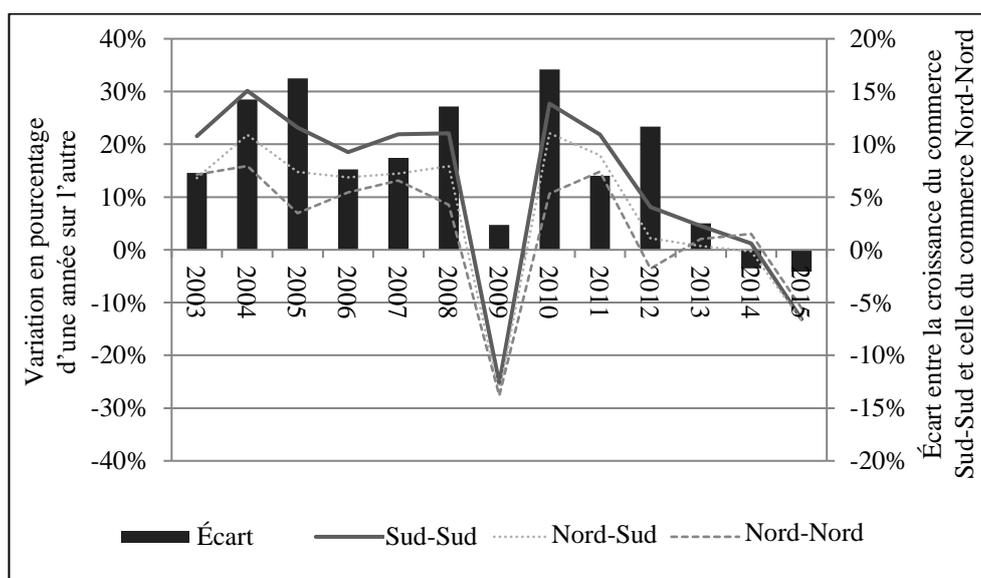
G. Commerce Sud-Sud

13. Ces vingt dernières années, les pays en développement sont devenus de plus en plus interdépendants, en particulier au niveau régional. En 2015, les échanges entre pays en développement (commerce Sud-Sud) étaient de l'ordre de 5 000 milliards de dollars, contre moins de 2 000 milliards de dollars en 2003. Pendant la majeure partie des quinze dernières années, le commerce Sud-Sud a progressé à un rythme bien supérieur à celui du commerce global en raison de deux facteurs liés entre eux : premièrement, l'apparition des grands pays émergents qui ont stimulé la demande de produits de base ; et deuxièmement, l'augmentation des prix de ces produits (on qualifie souvent la période 2003-2011 de « supercycle des produits de base ») due à cette demande accrue, qui a renforcé les capacités d'importation des exportateurs de produits de base grâce à des termes de l'échange favorables. À l'exception de 2009 où, comme le commerce mondial, il s'est effondré, le commerce Sud-Sud a progressé à un rythme annuel supérieur à 20 % de 2003 à 2011. Néanmoins, depuis 2012, il s'est considérablement ralenti. Quasiment nulle en 2014, sa croissance a chuté, comme celle des autres flux commerciaux, d'environ 10 % en 2015 (fig. 4).

Figure 4

Croissance du commerce Sud-Sud comparée à celle des autres flux commerciaux

(En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les bases de données UNCTADstat et COMTRADE.

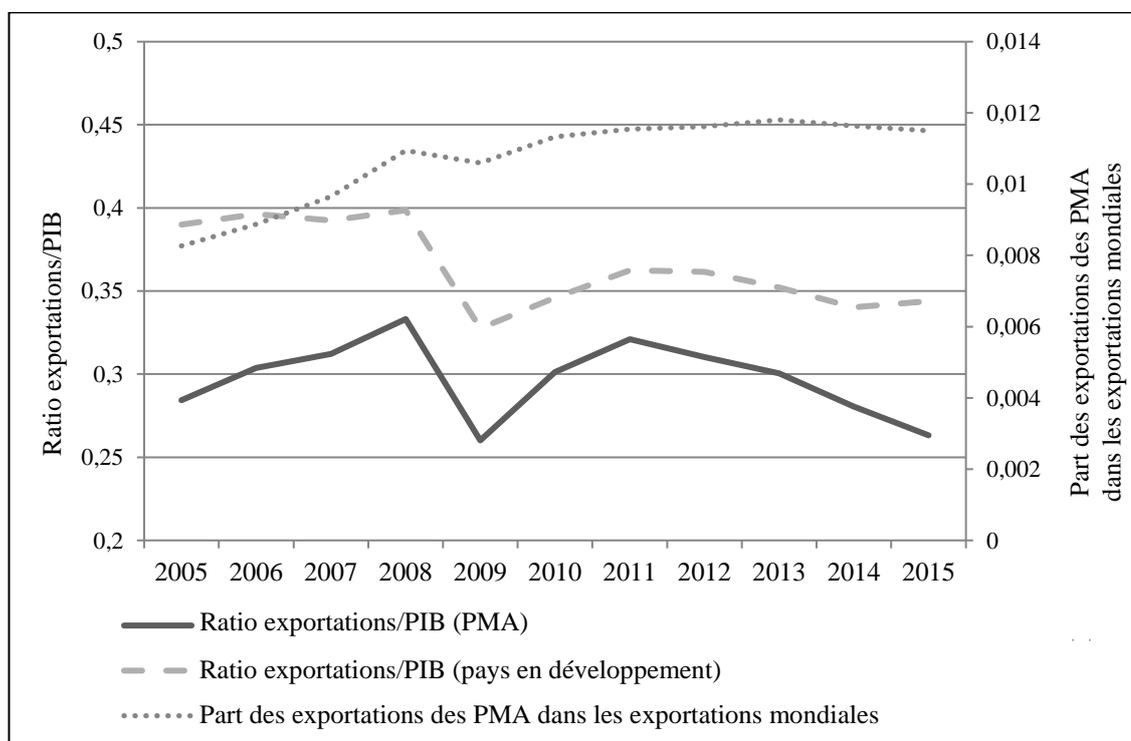
H. Pays les moins avancés

14. L'essoufflement du commerce international a des répercussions considérables sur l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale. La part des PMA dans les exportations mondiales de marchandises a progressé rapidement avant 2008, mais elle a plafonné à environ 1,2 % dans les années qui ont suivi. Si les PMA ne sont pas bien intégrés dans l'économie mondiale, ce n'est pas seulement à cause de la relative faiblesse de leur poids économique, mais également parce que leur commerce est généralement bien inférieur à ce que leur taille pourrait laisser penser. Cette participation limitée s'explique par les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'offre lorsqu'ils cherchent à se diversifier en proposant des produits autres que des produits de base essentiels, ainsi que par les coûts commerciaux élevés que leurs exportations manufacturières doivent absorber pour rester compétitives sur le marché mondial, et ce malgré le faible coût de la main-d'œuvre. Le problème est encore plus grave en ce qui concerne les services qui représentent une part croissante du PIB de ces pays mais sont fortement sous-représentés dans leurs exportations.

15. En moyenne, le ratio exportations/PIB des PMA (environ 25 %) est très inférieur à celui des pays en développement (environ 35 %) (fig. 5). Surtout, il est clairement en baisse depuis 2011, ce qui laisse penser que beaucoup de PMA ont encore des difficultés à se faire une place sur les marchés mondiaux. Cette situation a des conséquences directes sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. L'objectif de développement durable 17 consiste à faciliter l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale, notamment en doublant la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Figure 5

Exportations des pays les moins avancés dans l'économie mondiale, 2005-2015



Source : UNCTAD, 2017b, *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2016* (Publication des Nations Unies, Genève).

II. Facteurs et politiques influant sur la structure du commerce international

16. L'évolution actuelle du commerce international s'explique par de multiples facteurs. Certains de ces facteurs, de nature cyclique, n'auront peut-être qu'un impact temporaire, tandis que d'autres peuvent fort bien s'inscrire dans la durée et entraîner des changements structurels. Il importe également de distinguer les facteurs liés aux politiques commerciales et les facteurs qui n'y sont pas liés. En effet, les politiques commerciales sont importantes, mais elles ne peuvent expliquer que partiellement la variation des flux commerciaux internationaux.

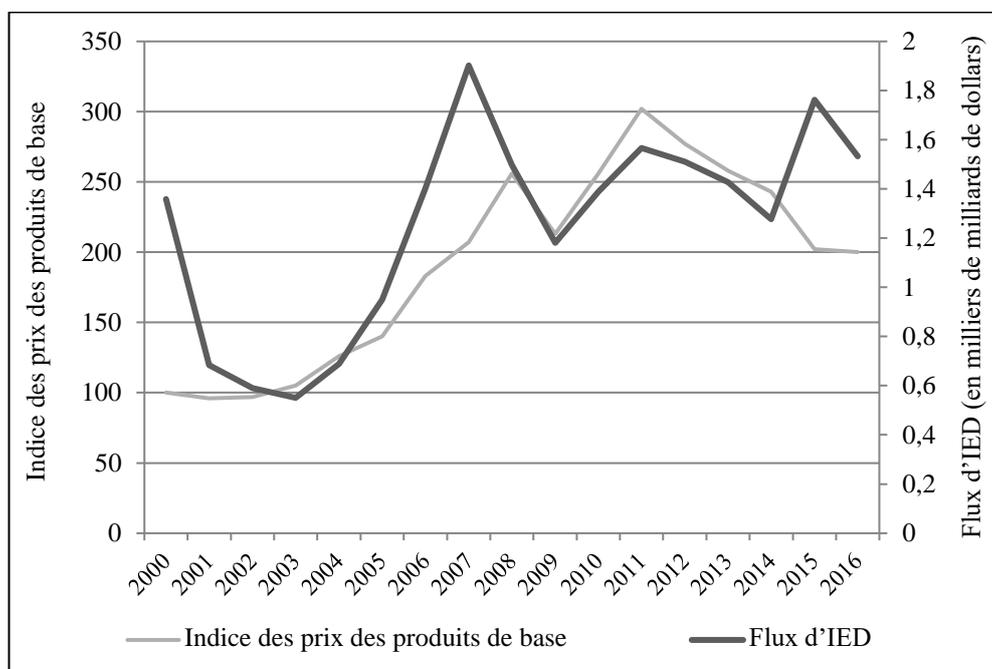
A. Facteurs non liés aux politiques commerciales

Facteurs cycliques et facteurs macroéconomiques

17. Parmi les facteurs cycliques en jeu, les cycles macroéconomiques et les cycles des produits de base ont joué un rôle considérable dans le récent affaiblissement du commerce international. Depuis 2011, les prix des produits de base affichent une baisse qui a contribué à la diminution de la valeur nominale des échanges, directement ou par le truchement des contraintes de balance des paiements qui en ont découlé pour les pays exportateurs. La contraction de l'investissement étranger direct (IED) a également contribué au ralentissement du commerce. En effet, le recul de l'investissement est dû en partie à la médiocrité généralisée des résultats commerciaux. Par exemple, la baisse des prix des produits de base a donné un coup d'arrêt brutal à de nouveaux projets d'exploitation minière et pétrolière, tandis que les sombres perspectives mondiales rendaient plus aiguë la perception des risques et décourageaient les investissements dans d'autres activités. Les flux d'IED ont commencé à diminuer en 2011, puis sont remontés en 2015 (fig. 6) avant de retomber en 2016.

Figure 6

Indice des prix des produits de base et investissement étranger direct, 2000-2016



Source : Calculs effectués de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

18. En ce qui concerne la structure du commerce en 2015, il convient de signaler que la chute des prix du pétrole et l'appréciation du dollar des États-Unis ont contribué au recul de la valeur du commerce mondial. Les cours du pétrole se sont effondrés, avec un prix moyen du baril qui est passé de plus de 100 dollars en 2014 à environ 50 dollars en 2015 et en

2016. La baisse de la valeur nominale des échanges est également due à l'appréciation du dollar face à toutes les autres grandes monnaies. L'indice pondéré du dollar a augmenté de près de 15 % entre 2014 et 2015. En 2016, le dollar a continué à prendre de la valeur, quoi que de manière plutôt modeste. Cette appréciation a pesé sur la valeur des échanges internationaux, étant donné qu'il faut moins de dollars pour acheter le même volume de biens.

Changement structurel

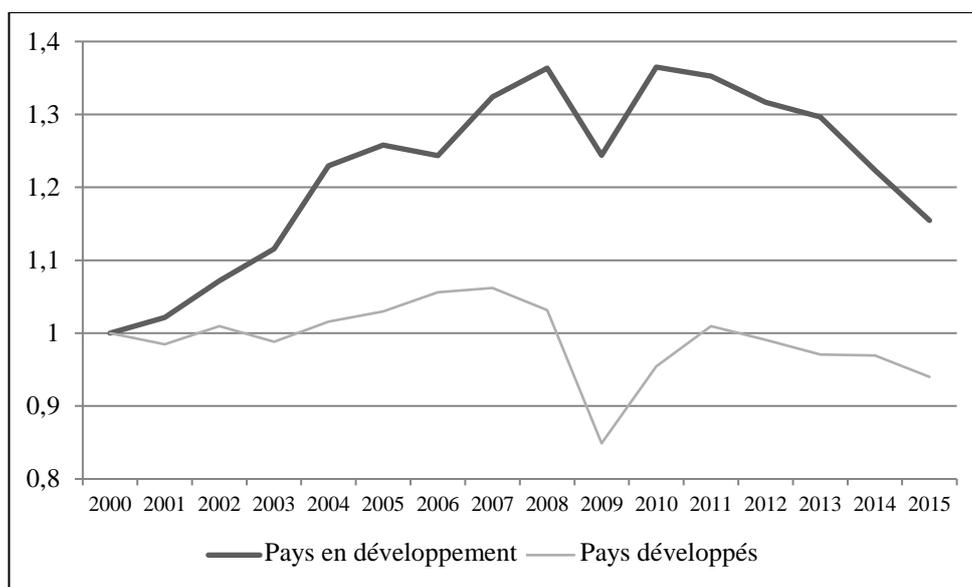
19. La baisse des prix des produits de base et les facteurs macroéconomiques n'expliquent que partiellement l'atonie du commerce international. L'évolution récente des échanges internationaux résulte également de changements structurels plus profonds opérés au sein de l'économie mondiale. L'un des facteurs qui a beaucoup influé sur la structure du commerce international est lié aux chaînes de valeur mondiales. En effet, la structure de production, dans laquelle la circulation des biens, des services, des personnes, des technologies et des capitaux était par le passé limitée aux frontières nationales, s'est internationalisée, exploitant les avantages comparatifs, les plus faibles coûts de production et les économies d'échelle. Ce changement structurel, rendu possible grâce à la baisse des coûts des transactions internationales due aux innovations technologiques et à l'adoption de politiques commerciales plus ouvertes, est également dû à des facteurs non économiques comme la fin de la guerre froide, qui scindait l'économie mondiale en deux blocs opposés. Ce processus a amené de grands pays en développement à devenir des pôles manufacturiers, et a conduit, pendant les années 1990 et le début des années 2000, à une hausse constante des échanges, en particulier de biens intermédiaires.

20. Toutefois, l'internationalisation des processus de production a peu à peu commencé à perdre de la vitesse après la Grande Récession et semble aujourd'hui être au point mort, voire s'inverser. La raison en est que les innovations réalisées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ne produisent plus d'effets, et les processus de libéralisation du commerce et d'harmonisation de la réglementation n'ont pas avancé assez rapidement pour inciter les entreprises à continuer de délocaliser. Dans la pratique, de nombreuses chaînes de valeur mondiales, mises à rude épreuve après la Grande Récession, repensent actuellement leurs stratégies de localisation. En outre, la montée récente des sentiments nationalistes et des inquiétudes concernant l'immigration et l'emploi, associée aux mesures d'incitation que les gouvernements ont commencé à mettre en œuvre contribuent à rapprocher les processus de production des consommateurs.

21. Un signe frappant du processus de relocalisation est la part décroissante des importations de biens intermédiaires par rapport aux exportations d'articles manufacturés, qui permet de se faire une idée approximative de la part des éléments importés dans les exportations. En 2008, année de la crise économique, la part des éléments importés dans les exportations, en hausse depuis 2000, a amorcé une baisse (fig. 7). Dans les pays en développement, pour les articles manufacturés, la part d'éléments importés par unité exportée a augmenté de près de 40 % entre 2000 et 2008 pour retomber, en 2015, au même niveau qu'en 2003. Dans les pays développés, cette part est plus faible en 2015 qu'elle ne l'était en 2000.

Figure 7

Évolution de la part d'importations dans les exportations, pays en développement et pays développés, 2000-2015



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les bases de données UNCTADstat et COMTRADE.

Modèle de croissance de l'Asie de l'Est

22. L'évolution récente du commerce a également été marquée par le ralentissement de la croissance économique de nombreux pays émergents et par le rééquilibrage du modèle de croissance de pays d'Asie de l'Est, en particulier de la Chine, en faveur de politiques moins axées sur le commerce extérieur et davantage orientées vers la demande intérieure. Ces tendances ressortent clairement du ratio commerce/PIB qui, en Chine, est passé d'environ 65 % en 2005 à environ 35 % en 2015. On observe des baisses simultanées dans de nombreux pays d'Asie de l'Est.

23. Compte tenu de l'importance de l'Asie de l'Est dans le commerce international, la baisse de la croissance économique et le recentrage sur les biens intermédiaires et la demande finale intérieurs ont d'importantes répercussions sur les échanges internationaux, non seulement dans les pays voisins mais aussi, et plus encore, dans des pays d'autres régions du monde. Cet effet est d'autant plus évident si l'on examine l'effondrement du commerce d'articles manufacturés en 2015, dont la valeur a chuté d'environ 1 000 milliards de dollars. Les importations des pays d'Asie de l'Est comptent pour environ 25 % de ce recul, soit bien plus que les exportations (environ 10 %). La résilience des exportations des pays d'Asie de l'Est n'est pas surprenante, car les exportateurs d'articles manufacturés de ces pays sont très compétitifs et donc mieux armés pour faire face à une contraction de la demande et à un environnement commercial généralement défavorable. On voit donc que dans les pays d'Asie de l'Est, les entreprises manufacturières se regroupent et se tournent de plus en plus vers des fournisseurs régionaux et nationaux efficaces plutôt que vers des fournisseurs étrangers.

B. Politique des pouvoirs publics

Protectionnisme et tarifs douaniers

24. À l'évidence, l'action des pouvoirs publics influe sur l'évolution du commerce international. En effet, d'aucuns s'inquiètent de ce que la faible croissance conjuguée à la montée récente du populisme et des sentiments nationalistes puisse provoquer des attitudes protectionnistes susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques sur le commerce international et l'intégration économique. Toutefois, rien ne montre que les pays ont appliqué des politiques résolument contraires au principe de l'économie ouverte. Le recours à des politiques protectionnistes, du moins dans leur sens traditionnel, soit n'a pas été très

différent de ce qu'il est habituellement soit n'a pas été suffisamment généralisé pour provoquer une contraction sensible du commerce.

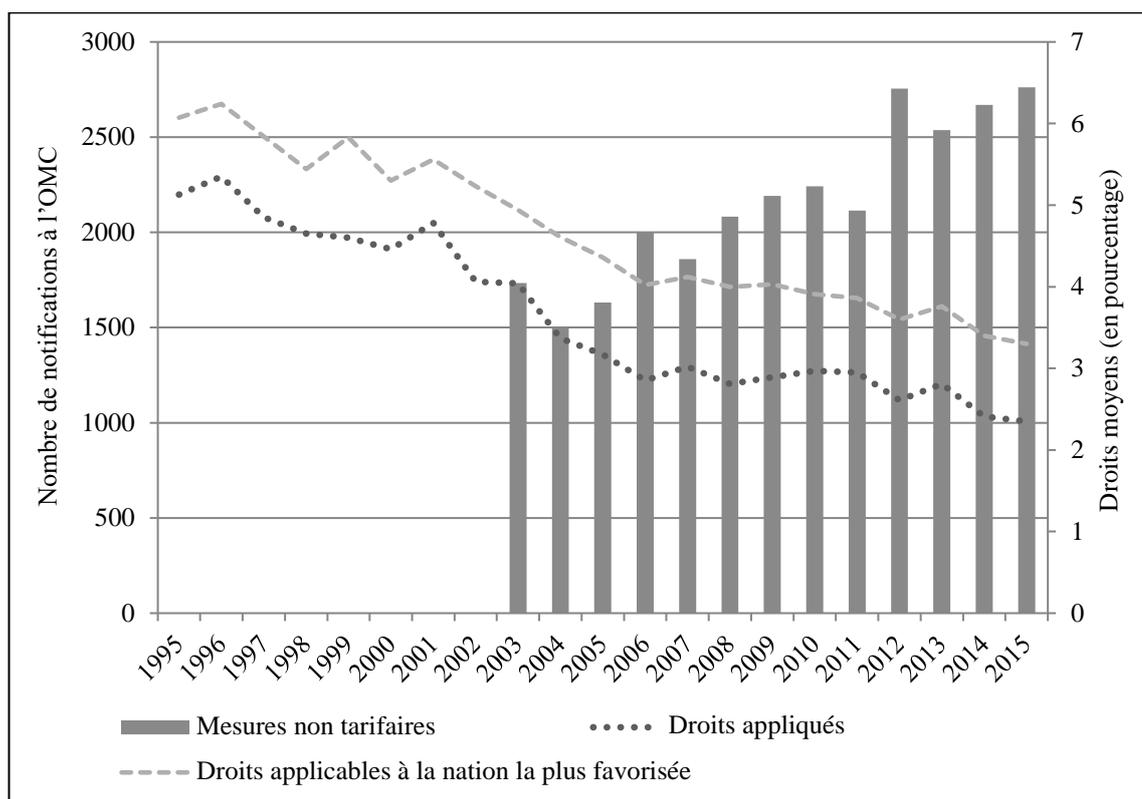
25. Force est d'admettre, dans le même temps, que la libéralisation du commerce a très peu avancé ces dernières années, en particulier pour ce qui concerne la libéralisation tarifaire menée dans le cadre des négociations du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, ce processus, dynamique entre 1995 et 2005, l'est beaucoup moins depuis (fig. 8). Néanmoins, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges devrait permettre de réduire fortement les coûts commerciaux non tarifaires.

Mesures non tarifaires

26. Au cours des dix dernières années, dans un environnement marqué par des droits de douane relativement bas, on a assisté à une augmentation rapide du nombre de mesures qui, bien qu'elles ne visent pas spécifiquement le commerce, ont de lourdes conséquences sur les échanges internationaux (fig. 8). Ainsi, dans les années qui ont suivi la crise, les pays ont d'une manière générale accru leurs subventions à leurs entreprises nationales et adopté d'autres mesures pour limiter la délocalisation des emplois. Ces politiques auront probablement des effets négatifs sur le commerce.

27. De plus en plus, le commerce international est régi par un large éventail de règles non tarifaires (telles que les normes sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les quotas et les mesures contingentes). Même dépourvues de visée protectionniste, ces mesures risquent d'avoir de sérieuses répercussions sur le commerce international, tant en faisant augmenter les coûts qu'en détournant les courants d'échanges. Bien que le rôle joué par les mesures non tarifaires dans le ralentissement des échanges soit sujet à débat, on peut affirmer qu'elles empêchent beaucoup de petites et moyennes entreprises d'accéder aux marchés étrangers et de trouver des débouchés à l'exportation. Étant donné que, par rapport à la norme internationale, la plupart des entreprises des pays en développement sont de petites entreprises, l'existence de mesures non tarifaires strictes crée pour les pays en développement un obstacle additionnel à la réalisation des objectifs de diversification de leurs exportations. En outre, la multiplication des normes privées volontaires liées aux produits et des dispositifs de certification assortis de règles de traçabilité, mis en place pour répondre aux préoccupations des consommateurs et aux exigences de responsabilité sociale et environnementale qui incombent aux entreprises, pèse de plus en plus sur l'entrée des biens sur le marché. L'arsenal des mesures commerciales autres que les droits de douane et leur impact sur l'accès au marché doit être évalué de manière approfondie.

Figure 8
Mesures tarifaires et mesures non tarifaires, 1995-2015



Source : UNCTAD, 2017a.

28. Les mesures du type de celles qui sont décrites plus haut renchérit le coût du commerce. Dans bien des cas, elles induisent des coûts asymétriques, les frais de mise en conformité étant souvent plus élevés pour les pays en développement. À cet égard, différentes initiatives ont récemment été lancées pour réduire le coût des transactions internationales aux niveaux bilatéral et multilatéral. En particulier, l'Accord sur la facilitation des échanges contient des dispositions qui visent à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises. Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre et que les pays en développement auront reçu l'assistance financière et technique voulue pour acquérir les capacités nécessaires, l'Accord devrait permettre de faire sensiblement baisser le coût des transactions commerciales. En outre, cet instrument offre la possibilité de renforcer la participation des pays en développement, en particulier des pays en développement à faible revenu, à l'économie mondiale.

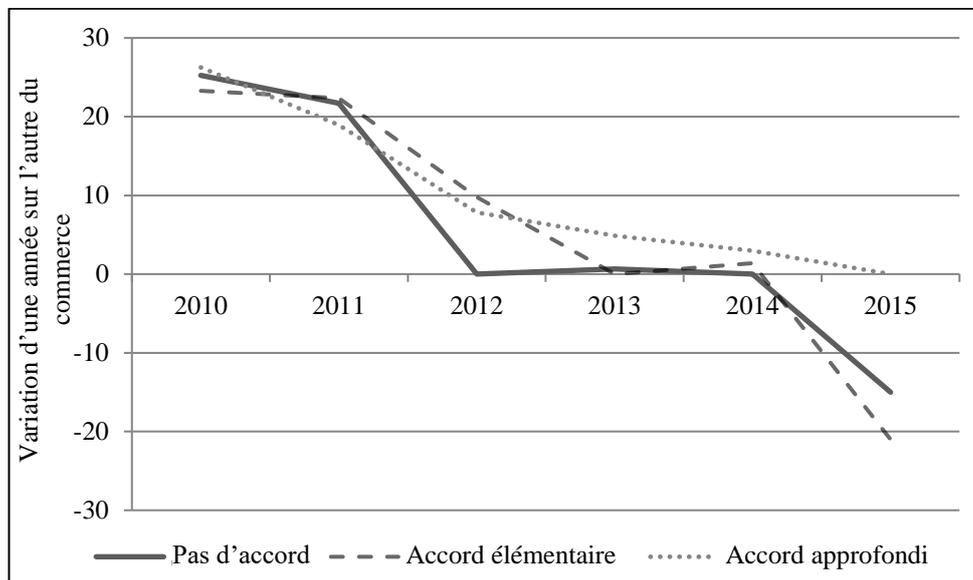
Accords commerciaux régionaux

29. De nombreux accords commerciaux régionaux (ACR) nouvellement signés contiennent également des dispositions qui visent à réduire le coût des transactions commerciales. En effet, ces dix dernières années, on a assisté à la multiplication des accords commerciaux qui vont au-delà des simples concessions tarifaires réciproques, généralement appelés « accords commerciaux approfondis ». Depuis 2015, près de la moitié du commerce mondial relève de régimes tarifaires préférentiels, dont un tiers est régi par des règles et des normes qui vont au-delà des concessions tarifaires. Ces dernières années, le commerce réalisé dans le cadre d'un accord commercial approfondi a bien résisté (fig. 9), continuant d'augmenter en 2013 et 2014, alors que le commerce non couvert par un accord ou couvert uniquement par un régime de concessions tarifaires est au point mort depuis 2012. En 2015, les transactions réalisées au titre d'accords commerciaux approfondis n'ont quasiment pas progressé, mais les autres reculé de plus de 15 %. Cette résilience tient sans doute au fait que, dans un environnement économique récessionniste, les accords approfondis, qui ne portent pas seulement sur les droits de douane mais aussi sur les autres coûts afférents aux transactions commerciales (mesures non tarifaires),

confèrent aux partenaires commerciaux des avantages concurrentiels face aux entreprises étrangères.

Figure 9

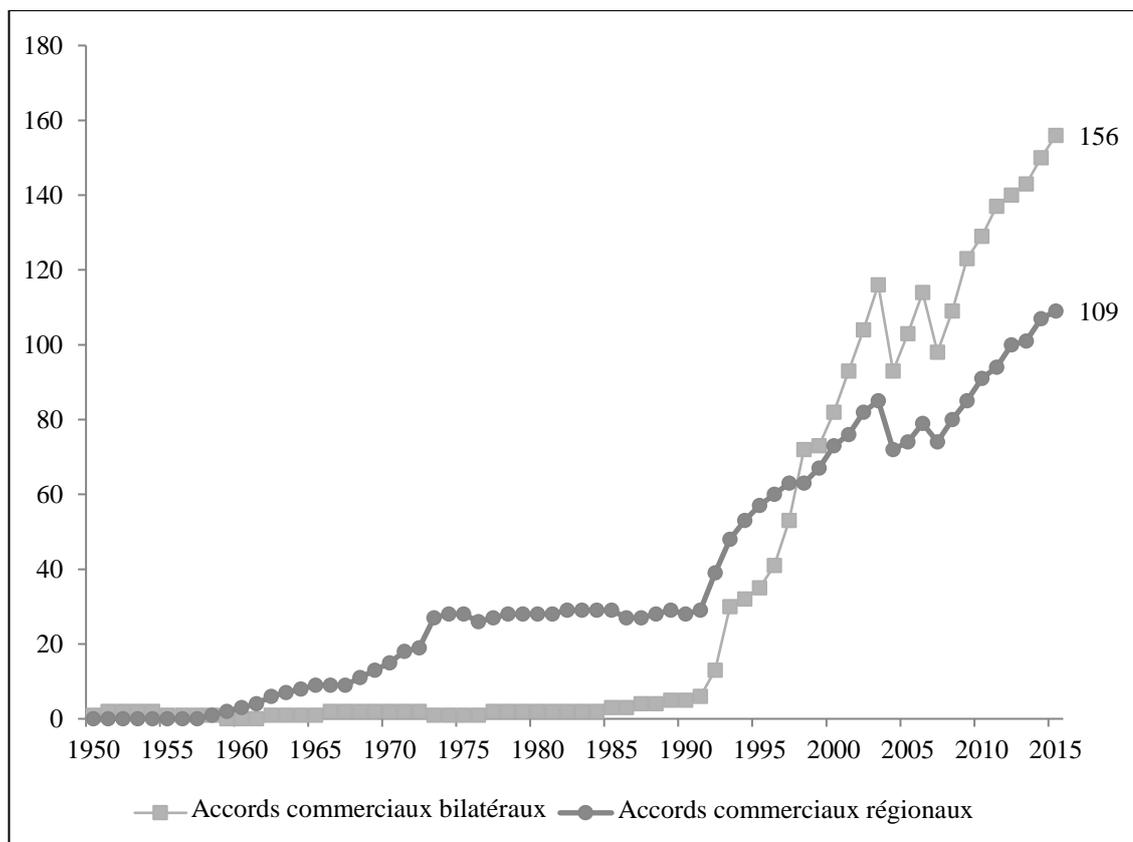
Croissance d'une année sur l'autre du commerce régi ou non par des accords commerciaux préférentiels, 2010-2015



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données du Système d'information de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux et COMTRADE.

30. Ces vingt dernières années, le bilatéralisme – c'est-à-dire la conclusion d'accords commerciaux entre deux pays – a gagné de l'importance dans le domaine du commerce international. Depuis 1995, plus de 600 ACR (bilatéraux et plurilatéraux) ont été notifiés à l'OMC. Cette tendance s'est fortement accentuée après la Grande Récession (fig. 10). En 1990, seuls cinq accords bilatéraux et 28 ACR étaient en vigueur, contre 156 et 109 respectivement en 2015. Ce sont les grands pays commerçants qui sont à l'origine de cette multiplication des accords bilatéraux et des ACR ; ils ont notamment remplacé leurs accords commerciaux préférentiels avec des pays en développement par des accords commerciaux réciproques.

Figure 10
Nombre d'accords bilatéraux et d'accords commerciaux régionaux en vigueur, 1950-2015



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données du Système d'information de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

31. Les accords bilatéraux, régionaux, mégarégionaux et multilatéraux font partie intégrante des échanges commerciaux internationaux depuis la mise en place, en 1947, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Néanmoins, la récente vague de bilatéralisme, si elle se traduit par un bilatéralisme fermé, peut fausser plutôt que stimuler le commerce. Elle peut en effet entraîner un durcissement des mesures de protection et une fragmentation du système commercial multilatéral, qui risque d'aggraver la marginalisation des PMA.

32. Certains ont fait valoir que les grands pays commerçants étaient avantagés dans les négociations commerciales bilatérales puisque leur poids économique leur permet d'élaborer des accords qui répondent à leurs intérêts commerciaux et économiques. Les pays qui pèsent moins lourd, en particulier les pays à faible revenu, sont moins bien placés pour cela et pour défendre leurs intérêts en matière de développement. Or, si les négociations menées dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC n'avancent pas, les petits pays en développement n'auront guère d'autre choix que celui d'accepter des accords commerciaux bilatéraux avec leurs principaux partenaires commerciaux. Aujourd'hui, les principaux marchés d'exportation de bon nombre de pays à faible revenu sont les grands pays développés, d'où la nécessité de continuer de commercer avec eux en vertu de règles commerciales multilatérales qui soient équitables, transparentes et prévisibles.

III. Commerce et développement durable

33. Malgré son rythme inégal, le processus d'intégration commerciale des trois dernières décennies a offert aux pays de nombreuses possibilités d'améliorer et de mettre en œuvre leurs stratégies de développement économique et social. Cependant, certains regrettent qu'au cours des vingt dernières années, les effets positifs de la mondialisation se

soient concrétisés davantage dans la dimension économique du développement que sur le plan de la durabilité environnementale et sociale. D'un point de vue économique, ce n'est guère surprenant, puisque le commerce est avant tout une activité économique et que les politiques commerciales sont généralement conçues pour améliorer l'efficacité économique et la productivité. Les préoccupations sociales et environnementales font l'objet de politiques spécifiques et plus globales qui portent à la fois sur les modes de consommation et les modèles de production. De plus, le système commercial multilatéral a été davantage conçu pour répondre à des préoccupations mercantiles liées à la gouvernance mondiale et pour écarter le risque de guerre commerciale ou militaire qui accompagnait généralement le mercantilisme que pour favoriser un développement durable. Les bénéfices issus de l'intégration commerciale n'ont donc souvent concerné qu'un nombre réduit de facteurs (principalement économiques), tandis que les questions sociales, environnementales et celles liées à l'inclusion étaient considérées comme des effets induits. Ces résultats inégaux ont contribué à alimenter le récent scepticisme quant aux bénéfices de la mondialisation et du commerce, et à faire renaître les nationalismes.

34. Au même titre que d'autres facteurs, les récents discours hostiles au commerce illustrent les difficultés rencontrées par le système actuel pour appuyer un modèle de développement équitable et durable qui s'inscrit dans un cadre commercial multilatéral. Cela vaut particulièrement dans le contexte du nouveau programme de développement durable lancé par les Nations Unies sous la forme des ODD. En résumé, pour être plus largement acceptés, les objectifs du processus d'intégration commerciale ne devraient pas être exprimés seulement en termes économiques, mais se référer plus largement au développement durable. Lors de l'élaboration des politiques, les stratégies de développement commercial doivent donc aussi s'attaquer de front à des problèmes socioéconomiques et à des problèmes de développement comme la pauvreté, l'emploi, la sécurité alimentaire, les questions liées au genre et la durabilité environnementale. Le développement durable, et notamment les ODD, devrait être la clef de voûte des stratégies commerciales². Sachant que le commerce ne peut résoudre à lui seul tous les problèmes, les politiques commerciales doivent être étroitement coordonnées avec d'autres initiatives internationales telles que les accords multilatéraux sur l'environnement, les initiatives relatives au travail, à la santé et à l'environnement, lancées respectivement par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et d'autres actions menées par des organisations internationales et des organismes des Nations Unies.

35. Voir le commerce international comme un moyen de faire progresser le développement socioéconomique n'est pas nouveau. Lors de la création de la CNUCED en 1964, la communauté internationale reconnaissait que :

Le progrès économique et social dans le monde dépend dans une large mesure d'une expansion régulière des échanges internationaux. Un vaste réseau d'échanges équitables et mutuellement avantageux assure une bonne base à l'établissement de relations de bon voisinage entre États, il aide à renforcer la paix et à améliorer l'atmosphère de confiance et de compréhension mutuelles entre les nations, et il favorise le relèvement du niveau de vie et l'accélération du progrès économique dans tous les pays du monde³.

36. Dans la pratique, cependant, le défi est de taille : les décideurs doivent faire en sorte que le commerce et la politique commerciale contribuent au développement durable.

37. Au cours des vingt dernières années, le cadre du système commercial multilatéral a progressivement intégré certains des principaux objectifs de développement durable. Ainsi, la cible 17.10 des ODD vise à « promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ». Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième

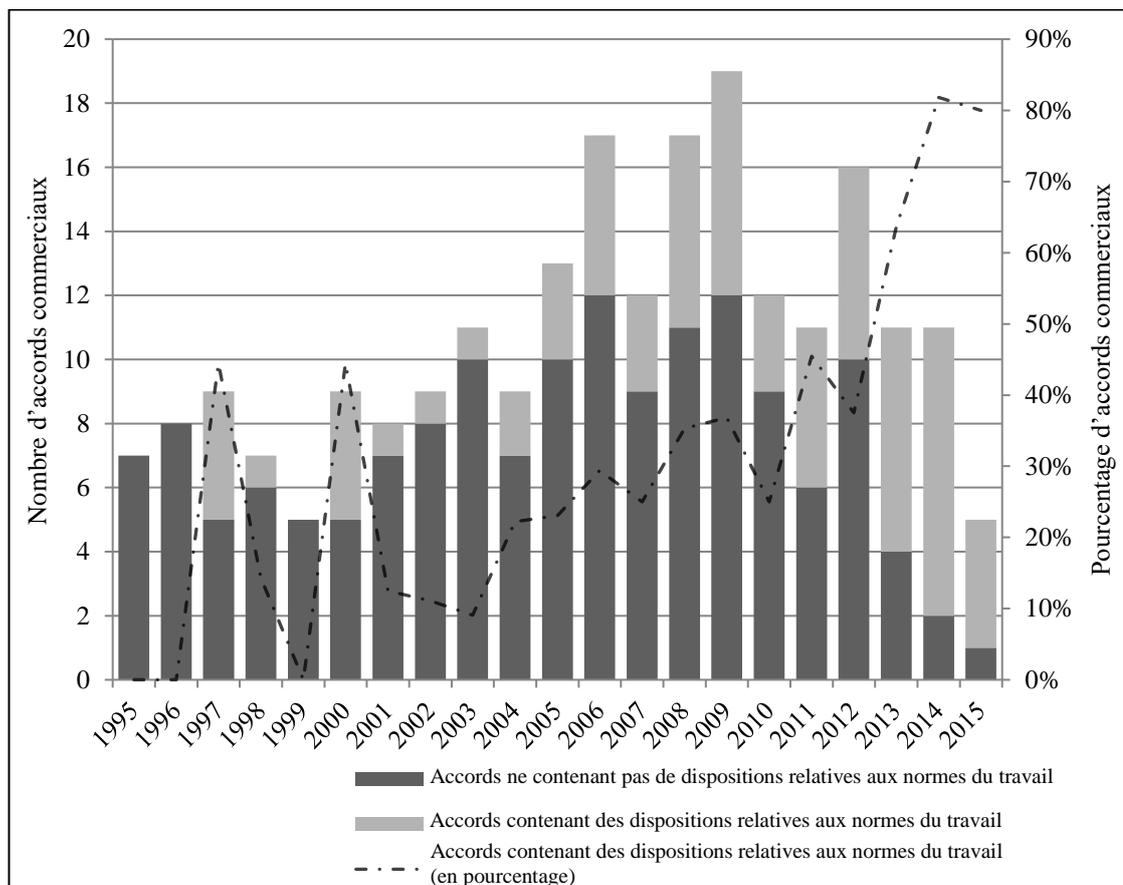
² Pour plus de détails, voir CNUCED, 2016, *Trading into Sustainable Development: Trade, Market Access and the Sustainable Development Goals* (Publication des Nations Unies, New York et Genève).

³ Nations Unies, 1964, *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Acte final et Rapport*, vol. I (n° de vente 64.II.B.11, Genève).

Conférence internationale sur le financement du développement préconise une exécution rapide des décisions ministérielles orientées vers le développement prises à ce jour par l'OMC dans le cadre du Cycle de négociations commerciales de Doha. D'une façon générale, les négociations en cours dans le système commercial multilatéral ont progressé – quoique lentement – sur certains aspects relatifs au développement durable. Ainsi, en 2014, plusieurs membres de l'OMC sont convenus de la nécessité de mettre en place des politiques relatives au commerce qui intègrent des préoccupations environnementales, et ils ont lancé des négociations plurilatérales en vue d'un accord sur les biens environnementaux. Même s'il n'est pas encore conclu, cet accord vise une réduction des droits de douane pour les biens qui respectent l'environnement. La signature en 2015 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques a permis de relancer ces négociations.

38. Cependant, les négociations portant sur les questions liées au développement durable n'avancent que lentement au niveau multilatéral, et la portée des points d'accord est pour l'instant réduite. Des progrès plus rapides ont été faits sur ce sujet dans les accords commerciaux bilatéraux et les ACR. En effet, les accords commerciaux bilatéraux, régionaux ou interrégionaux sont de plus en plus nombreux à contenir des dispositions portant sur des préoccupations sociales ou liées au développement ; ainsi les normes du travail. Au niveau multilatéral, la négociation de ces normes ne relève pas de l'OMC, mais de l'OIT. Les négociations multilatérales sur les normes du travail ne donnent souvent lieu qu'à des engagements généraux. Pourtant, dans les ACR, les dispositions relatives à la durabilité contiennent de plus en plus souvent des obligations plus strictes relatives à ces normes. Selon l'OIT, en décembre 2015, 76 accords commerciaux (concernant 135 pays) comportaient des dispositions relatives aux normes du travail, et presque la moitié d'entre eux avaient été conclus après 2008 (fig. 11). Plus de 80 % des accords entrés en vigueur depuis 2013 contiennent des dispositions consacrées aux normes du travail. Ces accords couvrent généralement la majorité des normes fondamentales du travail édictées par l'OIT, notamment la liberté d'association, le droit de former des syndicats et de mener des négociations collectives, les restrictions au travail des enfants et l'élimination du travail forcé. Certains accords définissent également des normes de salaire minimum et abordent des questions liées à la santé et à la sécurité au travail. Cependant, les dispositions relatives au travail qui figurent dans les ACR n'ont pas toutes la même opposabilité, et beaucoup restent encore de l'ordre de l'aspiration plutôt que la norme applicable.

Figure 11
**Évolution des accords commerciaux régionaux contenant
des dispositions relatives au travail, 1995-2015**
(En nombre et en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données du Système d'information de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

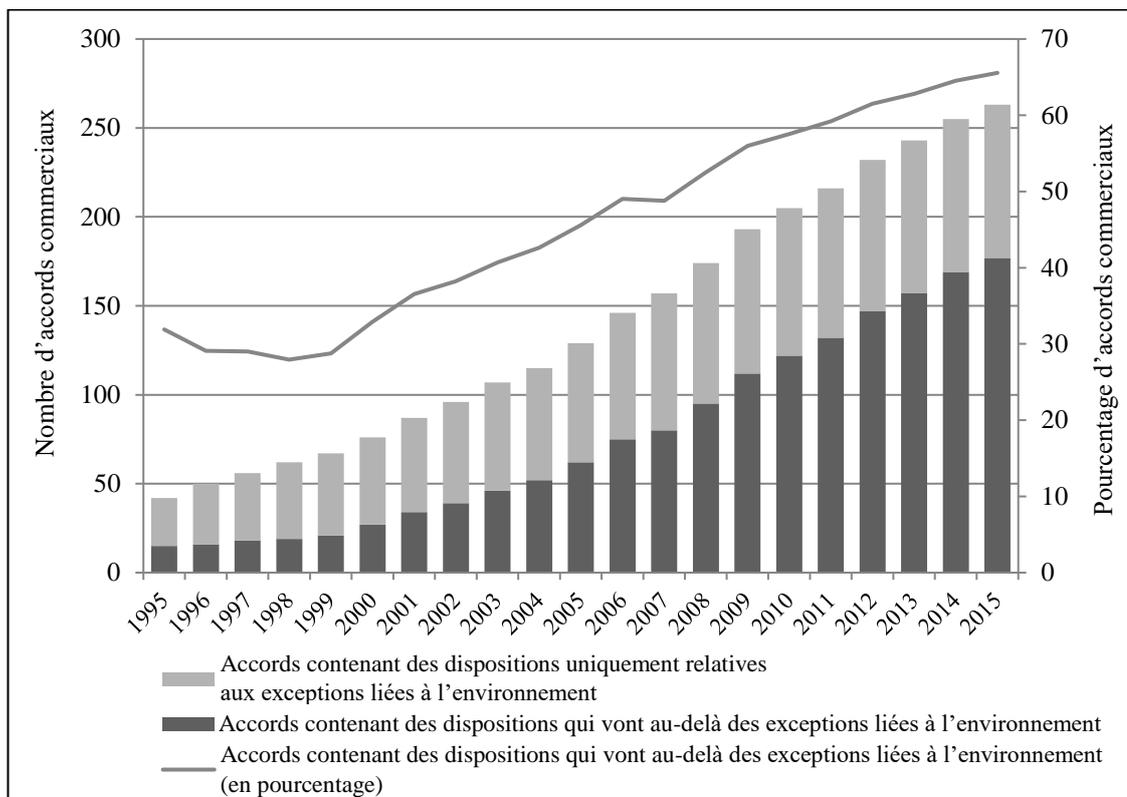
39. La protection de l'environnement est un autre domaine dans lequel les ACR sont mis au service des stratégies de développement durable. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les ACR conclus au début des années 2000 contenaient déjà souvent des dispositions environnementales de base⁴. Depuis 2010, on constate que ces dispositions tendent à s'étoffer, portant par exemple sur la coopération environnementale, la participation du public, le règlement des différends, la prise en compte de questions environnementales spécifiques et les mécanismes de mise en œuvre (fig. 12). Selon l'OMC, plus de 250 accords multilatéraux portant sur divers aspects environnementaux sont en vigueur. La rigueur des dispositions relatives à l'environnement est évidemment très différente d'un accord à l'autre. Ainsi, les accords commerciaux les plus ambitieux comportent un chapitre consacré aux questions environnementales ou sont accompagnés d'accords annexes portant sur ces questions. À l'autre extrême, certains accords n'abordent que superficiellement les problèmes d'environnement, souvent par le biais de clauses d'exception aux obligations commerciales générales. Cependant, si les ACR ont contribué à une meilleure prise en compte des questions environnementales dans les négociations commerciales, les progrès au niveau multilatéral restent très lents.

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, 2017, Assessing implementation of environmental provisions in regional trade agreements, Groupe de travail conjoint sur le commerce et l'environnement, 6 juin.

Figure 12

Évolution des accords commerciaux régionaux contenant des dispositions relatives à l'environnement, 1995-2015

(En nombre et en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données du Système d'information de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

40. La prise en compte des questions relatives au genre illustre également la volonté de faire en sorte que les ACR contribuent au développement durable. De nombreux ACR récents reconnaissent l'importance de tenir compte de ces questions pour parvenir à une croissance économique équitable, ainsi que le rôle central des politiques de genre en faveur du développement social et économique. Le commerce est de plus en plus considéré comme un moteur du développement, et la participation accrue des femmes à l'économie nationale et internationale pourrait contribuer à l'instauration d'un développement équitable et durable. Pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans les ACR, il faudrait les intégrer dans le texte des accords des considérations, en tenir compte pendant la conception et la négociation des accords et accorder un traitement spécial aux modes d'échange dans lesquels les femmes sont les plus représentées, en particulier lors de l'élaboration des régimes préférentiels en faveur des petites entreprises et du commerce électronique.

41. Une autre question importante est celle de savoir si les dispositions des ACR relatives au développement durable et les engagements qui s'y rattachent sont de nature à faciliter la conclusion d'accords multilatéraux sur ce sujet ou au contraire à l'entraver. D'une façon générale, les décideurs sont attentifs à ce problème. Il est important que les dispositions relatives à la durabilité adoptées aux niveaux régional ou bilatéral soient compatibles avec le multilatéralisme pour qu'elles puissent favoriser la convergence entre les pays malgré les différences qui existent entre eux. Pour que les dispositions des ACR constituent un facteur de progression, elles devraient être en phase avec les engagements correspondants pris dans le cadre de l'OMC et, lorsqu'elles intègrent des mesures OMC-plus, veiller à une cohérence réciproque. Les accords régionaux qui permettent d'inclure des obligations multilatérales existantes ou futures sans qu'il soit nécessaire de rouvrir des négociations présentent les meilleures garanties de cohérence. D'une façon

générale, les ACR qui favorisent ou prescrivent l'emploi de normes internationales pertinentes peuvent être considérés comme étant compatibles avec le multilatéralisme.

42. Il est essentiel d'intégrer la dimension du développement durable dans les négociations et les accords commerciaux, mais cela risque de ne pas être suffisant compte tenu de la conjoncture économique internationale. En particulier, il est à craindre que les évolutions en cours et la faiblesse persistante du commerce international entravent les perspectives de développement, non seulement sur le plan économique, mais également en termes de développement durable. De nombreux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été réalisés simplement parce que leur période d'exécution a coïncidé avec une phase de forte croissance économique et d'intégration mondiale poussée. Compte tenu de la stagnation du commerce international et de la faible croissance que l'on observe aujourd'hui, il est probable que la réalisation des ODD se heurtera à des obstacles. La période de réalisation des OMD a en effet concouru avec l'intégration en masse de nombreux pays en développement dans l'économie mondiale, qui a favorisé une croissance économique rapide dans de nombreuses régions du monde, laquelle a grandement contribué à la réalisation de nombre de ces objectifs. Par exemple, la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour a été divisée par deux durant cette période (objectif 1). En revanche, les ODD, qui sont forcément plus ambitieux que les OMD, doivent être réalisés dans un contexte de grande incertitude économique et géopolitique.

43. En définitive, l'incertitude économique qui règne aujourd'hui dans le monde et la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de développement plus équitables et plus durables exigent des engagements politiques forts tant au niveau national qu'au niveau international, d'où cette question essentielle : les règles actuelles du commerce international sont-elles appropriées compte tenu de la portée du développement durable ou doivent-elles être améliorées ? Sachant que les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peuvent plus être différés, il est important que le système commercial soit plus efficace non seulement en matière de croissance économique, mais aussi de développement équitable et durable. Aujourd'hui, le développement durable relève principalement de l'action des gouvernements nationaux.

44. Cependant, si les pays sont responsables au premier chef de leur stratégie de développement, celles-ci peuvent être appuyées par des règles commerciales qui fourniront un cadre à la réalisation des ODD à long terme. Pour « éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » (thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017), la communauté internationale doit agir dans les domaines suivants, où la coordination et la cohérence des politiques sont absolument indispensables au développement de synergies entre le commerce et les ODD :

- a) Réduire l'incertitude liée aux politiques commerciales ;
- b) Combattre le protectionnisme aux niveaux régional et multilatéral ;
- c) Promouvoir la transformation structurelle des pays en développement à faible revenu et/ou tributaires des produits de base ;
- d) Définir des règles et des normes, dans des domaines tels que la santé, l'environnement et la concurrence, qui favorisent les flux commerciaux des pays en développement au lieu de les entraver ;
- e) Élaborer des mesures de politique générale susceptibles de favoriser le commerce inclusif, par exemple en faveur des petites et moyennes entreprises, des femmes et des jeunes.

IV. Conclusion et recommandations

45. Les organisations internationales qui analysent les tendances du commerce international s'accordent pour dire que le volume du commerce international devrait afficher une croissance plus soutenue, d'environ 3 % en 2017 et d'environ 4 % en 2018. Sa valeur devrait également augmenter sous l'effet de la reprise des cours des produits de base. Cependant, il existe de nombreux risques de ralentissement, et la performance réelle du

commerce international en 2017 et au-delà dépendra largement des facteurs qui influent sur l'environnement économique mondial. En particulier, les risques induits par l'incertitude politique grandissante et par le recours possible à des politiques de repli comptent parmi les principales préoccupations auxquelles la communauté internationale doit répondre pour relancer le commerce mondial.

46. Les recommandations suivantes, qui découlent de l'analyse présentée dans ce document, sont soumises à l'attention des pays. Elles visent à dynamiser le commerce international et à renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement adoptés aux niveaux national, régional et international, en particulier les ODD :

a) Les politiques commerciales devraient être conçues de telles manières qu'elles favorisent non seulement la croissance économique, mais également le développement équitable et durable. Il importe donc de veiller à ce que les objectifs nationaux et les ODD soient véritablement pris en compte dans la formulation et l'exécution des stratégies nationales et régionales. En ce qui concerne les ODD, il est absolument indispensable d'avancer dans les négociations du Programme de Doha pour le développement et d'obtenir des résultats tangibles, particulièrement à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. De tels progrès donneraient l'élan nécessaire pour apaiser les incertitudes et les doutes quant à la contribution du système commercial multilatéral au développement durable. De plus, les préoccupations sociales et environnementales devraient faire l'objet de politiques spécifiques plus globales portant à la fois sur les modes de consommation et les modèles de production, y compris dans le cadre des chaînes de valeur mondiales et régionales ;

b) Les processus d'intégration commerciale aux niveaux multilatéral et régional pourraient apporter une contribution déterminante au développement durable. Pendant l'élaboration des politiques, les stratégies de développement commercial doivent donc aussi s'attaquer de front à des problèmes socioéconomiques et à des problèmes de développement comme la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, les questions liées au genre et la durabilité environnementale. Les stratégies de développement globales, y compris les politiques commerciales qui prennent en compte directement (plutôt qu'indirectement) les questions liées au développement, sont de plus en plus importantes pour la réalisation des ODD ;

c) Les ACR sont devenus un élément incontournable du système commercial international. Pour que ces accords puissent contribuer à faire progresser le système, ils doivent être en phase avec les engagements correspondants pris dans le cadre de l'OMC et, lorsqu'ils intègrent des mesures OMC-plus, veiller à la cohérence réciproque. Les accords régionaux qui permettent d'inclure des obligations multilatérales existantes ou futures sans qu'il soit nécessaire de rouvrir des négociations présentent les meilleures garanties de cohérence entre le régionalisme et le multilatéralisme. D'une façon générale, les ACR qui favorisent ou prescrivent l'emploi de normes internationales pertinentes, par exemple l'intégration des questions de genre, peuvent être considérés comme compatibles avec le multilatéralisme. Des efforts supplémentaires pourraient être faits pour que les ACR favorisent la prise en compte des questions liées au genre en intégrant dans le texte des accords davantage de dispositions sur le sujet ;

d) Le développement durable, et notamment les ODD, devrait être la clef de voûte des stratégies commerciales. Sachant que le commerce ne peut résoudre à lui seul tous les problèmes, les politiques commerciales devraient être étroitement coordonnées avec d'autres initiatives internationales relatives par exemple au travail, à la santé et à l'environnement, lancées respectivement par OIT, l'OMS et le PNUE, et avec d'autres actions menées par des organisations internationales et des organismes des Nations Unies. Il faudrait établir une coordination avec les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment en ce qui concerne les contributions relatives à la mise en œuvre des initiatives liées aux changements climatiques définies dans l'Accord de Paris.

Annexe

La contraction du commerce en 2009 et 2015 : des points communs ?

1. En 2015, la valeur totale du commerce international a diminué d'environ 10 %. Pour donner un ordre d'idées, une chute d'une telle ampleur n'a été constatée qu'une seule fois au cours des trente années précédentes. C'était en 2009, lorsque le commerce est tombé de plus de 15 %. Même si ces deux événements présentent certaines similitudes, il existe cependant des différences importantes. Tout d'abord, ils résultent de deux dynamiques différentes. Alors qu'en 2009, l'effondrement du commerce était directement dû à la récession déclenchée par la crise financière de 2008, le ralentissement de 2015 s'est produit dans une période de croissance modérée. Ce seul fait indique que le retournement de 2015 n'a pas eu pour cause principale un choc brutal et inattendu qui a pesé sur la demande mondiale comme en 2009, et que d'autres facteurs étaient sans doute à l'œuvre. À cet égard, il y a cette différence importante qu'en 2009, le commerce international a principalement pâti de la baisse de la demande dans les pays développés (qui s'est rapidement propagée aux autres pays), alors qu'en 2015, la chute du commerce a été plus généralisée dans les pays en développement. Alors qu'en 2009 la part des pays en développement dans la chute des importations était d'environ un tiers, elle a atteint environ 50 % en 2015.

2. Les pays en développement ont été relativement plus touchés en 2015 en raison des effets indirects durables liés aux cours des produits de base. Ces cours, particulièrement ceux du pétrole, ont rapidement rebondi à la fin de 2009, et les pays exportateurs ont pu maintenir le niveau de leurs importations grâce à leurs réserves de change internationales. Le cycle de prix bas entamé après 2011 avait des fondements plus structurels et a entraîné des changements en profondeur. Dans les pays exportateurs de produits de base, la demande a été plus faible en 2015, car la baisse des revenus d'exportation a réduit les budgets nationaux, provoquant des récessions et souvent la dépréciation des monnaies, d'où un renchérissement des biens importés. Cette tendance s'est manifestée dans de nombreux pays exportateurs de produits de base, y compris dans la plupart des pays en transition et des pays d'Afrique subsaharienne. Pour autant, la demande de biens importés n'a que légèrement baissé au Moyen-Orient (environ 8 %) alors que la valeur des exportations a chuté de près de 22 %, sans doute, en partie, parce que les principaux pays exportateurs de pétrole ont puisé dans leurs fonds souverains pour équilibrer leur budget et stabiliser leur économie.

Contraction du commerce, 2015 et 2009

	2009				2015			
	Diminution (pourcentage)		En pourcentage de la diminution totale des échanges		Diminution (pourcentage)		En pourcentage de la diminution totale des échanges	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Pays développés	-25	-22	64	54	-11	-11	51	50
Asie de l'Est	-17	-16	14	16	-12	-4	26	9
Amérique latine	-25	-25	6	6	-10	-15	5	8
Asie du Sud	-16	-17	2	2	-13	-17	4	4
Afrique subsaharienne	-10	-29	1	3	-11	-28	2	6
Pays en transition	-36	-41	5	7	-32	-31	8	10
Asie occidentale/ Afrique du Nord	-35	-43	8	13	-8	-22	4	13

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED.

3. Une autre différence notable entre la contraction du commerce de 2009 et celle de 2015 concerne les pays d'Asie de l'Est. En 2009, la crise a frappé cette région principalement en ce qu'elle était l'usine du monde ; les importations, surtout celles de produits intermédiaires, ont baissé en raison de la chute des exportations causée par la faiblesse de la demande dans les pays développés. Les importations et les exportations de la région ont reculé dans des proportions similaires, à savoir environ 16 %. En 2015, les importations ont baissé trois fois plus que les exportations (12 % contre 4 %). En 2009, près de 15 % de la baisse du commerce mondial était imputable à l'Asie de l'Est, tandis qu'en 2015, cette région n'a été à l'origine que d'environ 9 % de la baisse des exportations et 26 % de la chute des importations, notamment en raison de l'effondrement des cours des produits de base lié à la contraction de la demande.
